

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 073/2013 : "inscription au titre des monuments historiques (tableau 'La Loi' d'Henri Génois)", voir "délibération 014/2011".

**DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Mme DAILLY présente le rapport.

Par courrier en date du 21 novembre 2013, la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne nous sollicitait afin d'inscrire au titre des monuments historiques le tableau : « La loi » peint par Henri Génois en 1885.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur ce point.

Considérant le courrier en date du 21 novembre 2013 de la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne,

Considérant la proposition d'inscription au titre des monuments historiques de l'élément suivant :

- tableau : « La loi » peint par Henri Génois, 1885.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**DECIDE D'AUTORISER** le Maire à accepter la proposition de protection au titre des monuments historiques de l'objet suivant :

- tableau : « La loi » peint par Henri Génois, 1885.